

Septembre 2020

Cette lettre d'information vous présente :

1. Les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au niveau international, européen et français.
2. Une actualité spéciale « conformité ».
3. Nos publications KPMG concernant le secteur bancaire.
4. Nos émissions de radio.

1. Développements réglementaires

Révision des lignes directrices de l'EBA sur la gouvernance interne

L'EBA a lancé le 31 juillet 2020 une consultation publique dans le but de réviser ses lignes directrices sur la gouvernance interne. Cette révision tient compte des modifications introduites à la fois par les directives CRD V et IFD (entreprises d'investissement).

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Révision des lignes directrices de l'EBA et de l'ESMA sur l'évaluation de l'aptitude des dirigeants et des fonctions clés

L'EBA et l'ESMA ont lancé le 31 juillet 2020 une consultation conjointe sur leurs lignes directrices relatives à l'évaluation de l'aptitude des dirigeants et des fonctions clés. Cette révision s'inscrit dans le cadre des modifications introduites par les directives CRD, IFD et BRRD.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Impact des ajustements Quick Fix dans le reporting réglementaire

Pour tenir compte des ajustements du règlement CRR adopté en juin 2020, communément appelé Quick Fix, l'EBA a publié le 11 août 2020 une version révisée de ses Normes techniques d'Exécution (ITS) sur la version 3.0 du reporting prudentiel ainsi que des guidelines sur les informations à fournir au titre du Pilier 3 portant sur le ratio de levier.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

FAQ de l'EBA relative aux déclarations en lien avec le Covid

L'EBA a publié le 7 août une foire aux questions (FAQ), concernant la déclaration des informations en lien avec le Covid-19, que ce soit aussi bien dans le cadre du reporting réglementaire que des informations Pilier 3.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Réponse de l'EBA au plan d'action de la CE en faveur d'un règlement plus efficace en matière de LCB-FT

L'EBA a publié le 19 août 2020 sa réponse au plan d'action de la Commission Européenne pour une politique globale au niveau européen, en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (LCB-FT). Dans sa réponse, l'EBA met en lumière des points techniques que les acteurs politiques doivent prendre en considération lorsqu'ils décident des pouvoirs d'un contrôleur (superviseur) au niveau de l'UE, pour la lutte contre le blanchiment d'argent.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Stress Tests EBA : calendrier 2021

Après avoir été suspendu dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19 en mars 2020, le calendrier de l'exercice des stress tests EBA a été publié par l'EBA le 30 juillet 2020, avec un lancement prévu fin janvier 2021 et des résultats publiés fin juillet 2021.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Mesures d'allègement du ratio de levier

La BCE a publié le 17 septembre 2020 un communiqué autorisant les banques de la zone euro sous sa supervision directe à exclure les expositions en banque centrale du calcul de leur ratio de levier pour tenir compte de circonstances exceptionnelles générées par la crise liée au coronavirus et à faciliter la mise en œuvre de la politique monétaire de la BCE dans ce contexte.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Renforcement et précision par l'EBA des dispositions relatives à la résolution publiées dans les textes de niveau 1

L'EBA a lancé, depuis mai dernier, plusieurs consultations relatives à la résolution et a également publié les versions finales des textes. Ces publications font suite au mandat donné par BRRD2 et CRR 2 à l'EBA pour élaborer des textes de niveau 2 qui viendront compléter et préciser le cadre réglementaire de niveau 1.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

2. Conformité

Lutte anti-blanchiment

La Commission européenne a publié une nouvelle liste des pays à haut risque LCB-FT pour lutter contre le blanchiment de capitaux et a annoncé de prochaines étapes pour intensifier ses efforts, parmi lesquelles on note une nouvelle méthode permettant d'identifier les pays tiers à haut risque dont le dispositif national présente des carences stratégiques faisant peser une menace significative sur le système financier de l'UE. Cette nouvelle liste entrera en vigueur le 1er octobre 2020.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Lutte contre la corruption

L'AFA a publié une cartographie mondiale des autorités anti-corruption, un projet qui a rassemblé les contributions de 171 autorités nationales chargées de prévenir et de combattre la corruption dans 114 pays et territoires.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Protection des investisseurs

L'AMF a publié une étude sur le profilage des clients des banques et l'appariement de ces profils avec les produits dans le cadre d'un service de conseil en investissement. Pour répondre aux exigences d'adéquation au titre de MIF2, des investissements importants dans les systèmes d'information des banques ont été nécessaires. Les outils mis en place permettent, à des degrés divers, de recommander une diversification de l'épargne des clients en actifs risqués. Le rôle des conseillers demeure néanmoins indispensable dans la détermination de la recommandation d'investissement et la prise en compte de la situation globale du client.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Transparence des marchés

L'AMF et l'AFG ont publié le 20 mai les réponses à la consultation publique sur la révision du cadre réglementaire MIF2 publiée le 17 février dernier. L'AMF promeut des changements ciblés portant sur cinq axes pour des marchés européens plus efficaces et compétitifs.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#) et [ici](#)

Q&A

L'ESMA a mis à jour ses Q&A MIF2 sur la transparence/structure de marché et la protection des investisseurs ainsi son Q&A sur la réglementation EMIR

Pour plus de détails, [cliquez ici](#) et [ici](#) et [ici](#)

3. Publications

Performance trimestrielle des banques françaises au 30 juin 2020

Cette publication présente les principaux indicateurs de performance des quatre grands groupes bancaires français (BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole) et commente les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

SSM beyond COVID-19: Operational Resilience

Découvrez cette nouvelle publication du BCE Office de KPMG qui analyse l'attention des régulateurs et des superviseurs sur la résilience opérationnelle des banques fortement mise à l'épreuve lors de la crise du Covid-19 et qui a alimenté le débat sur les nouvelles exigences en matière de surveillance et de réglementation.

Pour plus de détails, [cliquant ici](#)

Réflexions Réglementaires N°8

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

Défi pour la transparence 2020

KPMG a présenté les résultats de sa 14ème étude annuelle portant sur la communication financière de 17 groupes bancaires européens à l'occasion d'un webinar qui s'est tenu le 2 juillet 2020.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

4. Radio KPMG

4.1 Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Emission de juin 2020

Notre émission du mois de juin est disponible depuis le 26 juin 2020 sur la page de Radio KPMG, accessible via [KPMG.fr](#) et présente :

- les points d'attention relatifs au calcul des dépréciations selon IFRS 9, qui

- représentent une zone d'estimation comptable importante pour les banques
- les informations attendues en annexe au 30 juin 2020

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)



Contacts

[Fabrice Odent](#)

Associé Responsable
du secteur Banque
01.55.68.72.27

[Sylvie Miet](#)

Associée Responsable
du département Réglementaire Bancaire
01.55.68.74.49

[Stéphane Salabert](#)

Associé en charge
des sujets Conformité
01.55.68.73.39

kpmg.fr/mediasocial



[DDéclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).
Pour ne plus recevoir aucune communication de KPMG, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.